



# FORMATION

## "Conseiller et défendre les salariés"

### Référence :

126-128-13

### Durée :

2 jours

### Public

Délégués du personnel  
Membres du CE ou de la  
DUP  
Délégués et représentants  
syndicaux

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Réponse aux questions
- Réflexion
- Attestation de formation

Bien exercer son mandat, c'est aussi devenir un/e référent/e pour ses collègues lorsqu'ils/elles ont des questions ou qu'ils/elles rencontrent des difficultés au quotidien.

La connaissance de ces droits permet aussi bien d'apporter un appui sur des situations individuelles que de mieux réagir sur les questions collectives, en réunion.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Apporter les bases juridiques sur une sélection de thèmes choisis par les stagiaires
- Apprendre à détecter les irrégularités sur les situations individuelles ou collectives
- Connaître les bons arguments face à une irrégularité
- Poser les bases d'une autonomie dans l'utilisation du droit du travail

## PROGRAMME

### 1. Le temps de travail et les congés payés

- 1. Les heures supplémentaires** : décompte, conditions de recours, contreparties et limites (durées maximales de travail et minimales de repos)
- 2. Le recours aux astreintes** : enjeu, conditions et limites
- 3. Les congés payés** : acquisition, prise, décompte et rémunération

### 2. La formation des salariés

- 1. Le plan de formation de l'entreprise** : qu'est-ce que c'est ? Quelles formations doivent / peuvent être inscrites ? Sont-elles obligatoires ? Dans quelles conditions doivent-elles se réaliser ?
- 2. Le Compte Personnel de Formation (CPF)** : comment fonctionne le crédit ? Comment l'utiliser en emploi ? Comment l'utiliser hors emploi ?
- 3. Le congé individuel de formation (CIF) pour les projets des salariés** : qui y a droit ? comment l'utiliser ? pour quelles formations ? dans quelles conditions ?

### 3. Les contrats de travail

- 1. Encadrer le recours aux CDD et à l'intérim** : les motifs légaux et conditions de recours
- 2. Les licenciements** : les différentes catégories, les motifs valables ou non, la procédure à respecter